

**PROJET D'EXPLOITATION DU GISEMENT DE NICKEL DUMONT À LAUNAY
PAR ROYAL NICKEL CORPORATION**

Les requêtes d'audience publique

Cote	Requêtes
CR3.1	Royal Nickel Corporation
CR3.2	Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
CR3.3	L'Action Boréale Abitibi-Témiscamingue



PROJET DUMONT

1^{er} avril 2014

Monsieur Yves-François Blanchet
Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique - Projet minier nickélique Dumont de Royal Nickel Corporation

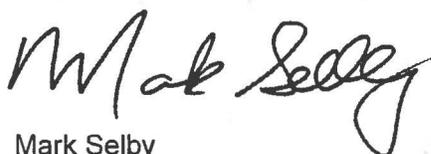
Monsieur le Ministre,

Depuis maintenant plus de 7 ans, Royal Nickel Corporation (RNC) s'applique au développement du projet Dumont, un projet de mine de nickel d'envergure situé entre les municipalités de Launay et Trécesson, près d'Amos, en Abitibi-Témiscamingue. S'étant donné comme mission d'être le choix privilégié des communautés d'accueil, des employés, des actionnaires ainsi que des partenaires d'affaires par le biais du développement sécuritaire et responsable de nos actifs miniers, nous avons mené nos activités d'exploration et travaillé à la conception du projet Dumont en veillant à ce qu'il s'intègre harmonieusement dans les communautés d'accueil et à ce qu'il s'inscrive dans les orientations émergentes au Québec en matière de développement minier responsable.

Tout au long de l'élaboration et de l'évaluation du projet, nous avons entretenu un dialogue ouvert et constructif avec les parties prenantes concernées, dans le cadre d'un processus axé sur le développement durable et l'acceptabilité sociale.

C'est dans cet esprit de transparence et de collaboration que nous vous demandons de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour la tenue d'audiences publiques sur le projet Dumont de RNC.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos considérations distinguées.



Mark Selby

Président Directeur général



Alger St-Jean

Vice-Président Exploration



Pierre-Philippe Dupont

Directeur du développement durable

c.c. Mme Mireille Paul, directrice, direction de l'évaluation environnementale des projets miniers, MDDEFP



Le 22 avril 2014

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique concernant le projet nickélicifère Dumont à Launay de Royal Nickel Corporation

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Par la présente, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) dépose une demande pour la tenue d'une audience publique concernant le projet nickélicifère Dumont à Launay de la Corporation minière Royal Nickel.

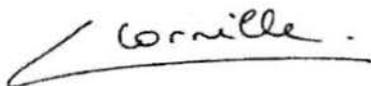
Une audience publique nous apparaît essentielle compte tenu de l'ampleur du projet en termes de quantité de minerai extrait par jour, des dimensions et de la profondeur de la fosse, de la consommation d'eau et d'énergie, de la gestion des nuisances, ainsi que des différentes modifications apportées successivement au projet. À titre comparatif, le projet Dumont prévoit une fosse à ciel ouvert dont la superficie correspondrait au double de celle de la mine Canadian Malartic.

Le CREAT a participé à l'analyse de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social (ÉIES) produite par Génivar le 23 novembre 2012, mandat d'une entente d'aide financière accordée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE). Dans le cadre de ce mandat, le CREAT a rédigé un rapport de l'ÉIES - disponible au <http://www.creat08.ca> rubrique Publications - qui soulève des préoccupations et des recommandations en fonction de quatre (4) thématiques spécifiques : qualité de l'air, santé environnementale, milieux biologique et socio-économique et, de façon plus générale, de développement durable.

Depuis novembre 2012, le projet Dumont a évolué, autant en termes de localisation des infrastructures que d'augmentation du tonnage journalier de minerai extrait et traité. Les acteurs du milieu n'ayant pas eu l'occasion d'analyser ces modifications et de se prononcer, il apparaît opportun au CREAT de demander au BAPE une analyse plus éclairée sur les points suivants :

- Les réponses du promoteur aux questions du MDDEFP, de l'ACÉE et d'autres organismes régionaux (CREAT, Société des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue et Organisme de bassin versant de Témiscamingue) sont-elles jugées satisfaisantes?
- Les études complémentaires demandées par ces organismes sont-elles toutes complétées? Si oui, les résultats permettent-ils de se prononcer sur le projet?
- Quels sont les risques potentiels qui s'ajoutent suite aux modifications du projet ?
- Les compensations sont-elles à la hauteur des pertes occasionnées? Les impacts d'un tel projet seront irrémédiables sur l'environnement et sur le cadre de vie; quelles seront les pertes en termes de services écologiques, comme la séquestration du carbone suite à la perte de nombreux milieux humides et d'habitats forestiers?
- Quel sera le bilan carbone du projet année après année? La mise en place d'une stratégie de surveillance environnementale efficace, fiable et indépendante du promoteur est requise dès le début des opérations.

Je vous prie de recevoir, Madame la Première Ministre, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



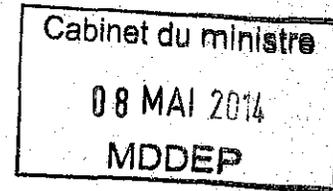
Clémentine Cornille
Directrice générale
Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)
26, rue Monseigneur Rhéaume Est, bureau 101
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5

26, rue Mgr Rhéaume Est, bureau 101 / Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5
Tél. : 819 762-5770 / Télécopieur : 819 762-5760 / Courriel : info@creat08.ca / Site Internet : www.creat08.ca



 Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

Rouyn-Noranda, le 5 mai 2014



Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 29^e étage
675, boul. René-Lévesque Est,
Québec (Québec) G1R 5V7

309**CR3.3**Projet d'exploitation du gisement de nickel
Dumont à Launay

6211-08-013

Objet : Requête pour la tenue d'audiences publiques sur le projet Dumont de la corporation Royal Nickel à Launay

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 31.4 de la loi sur la qualité de l'environnement, nous demandons, par la présente, que des audiences publiques soient tenues pour évaluer le projet de la compagnie Royal Nickel qui consiste en l'exploitation d'une mine à ciel ouvert dans la municipalité de Launay.

Notre intérêt pour le projet

L'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT) se préoccupe, depuis sa fondation, des impacts environnementaux et sociaux des activités anthropiques sur le territoire boréal du Québec, en particulier dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Nos inquiétudes proviennent principalement du fait que l'industrie et les politiciens locaux accordent une importance démesurée, pour ne pas dire exclusive, aux retombées économiques du développement minier, et ce, au détriment des impacts à long terme des projets sur l'environnement et les populations locales.

Motifs de la requête

- Quels seraient les impacts du projet Royal Nickel à Launay sur la diminution substantielle et appréhendée du débit d'eau dans les cours d'eau avoisinants?
- Qu'advient-il de la méga fosse résultant de l'exploitation quand le projet sera terminé?



- En quoi les garanties financières mises en fiducie par la compagnie Royal Nickel assurent-elles la remise en état originelle du site?
- Comment peut-on garantir que cette fosse n'affectera pas le niveau et la qualité de la nappe phréatique?
- Quels seront les impacts de la mine à ciel ouvert sur la population locale pendant la durée de l'exploitation (bruit, horaire quotidien des activités, poussière, état des routes, etc.)?
- Quels seront, à long terme, les impacts sur l'agriculture, sur le régime des eaux souterraines et de surface?
- Quels seront les risques liés au transport du minerai qui sera transformé en dehors de la région?
- Comment l'exploitant prévoit-il compenser la perte de 47 km² de territoire rural habité, de milieux humides et forestiers?

Pour ces motifs et d'autres à venir, nous estimons qu'il est nécessaire que le BAPE tienne des audiences publiques en région et que, pour faciliter la participation de tous les groupes et individus intéressés, elles soient rendues disponibles par vidéo conférence dans toutes les régions du Québec.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.



Henri Jacob
Président
Action boréale en Abitibi-Témiscamingue